



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 33321

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les mesures d'économie préconisées par la Caisse nationale d'assurance maladie en matière de soins aux insuffisants rénaux. Il semble que la CNAM ait prévu une réduction substantielle, de l'ordre de 20 %, de l'enveloppe impartie au traitement de l'insuffisance rénale. Or, paradoxalement, selon les chiffres de la Fédération nationale d'aide aux insuffisances rénaux, il semble que le nombre de patients souffrant de ce type de pathologie augmente de 5 à 6 % par an, ce qui entraîne en conséquence une augmentation d'environ 20 % du coût global du traitement en quatre ans. S'il paraît nécessaire de réfléchir au coût de la dialyse, il est néanmoins fondamental de ne pas compromettre la qualité du traitement, qui est un facteur déterminant de la réussite de la greffe, et de ne pas non plus compromettre l'accès à ces soins pour certains patients. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si une étude préalable, portant sur l'ensemble des dépenses relatives à la dialyse a été effectuée, avant de prévoir de telles mesures d'économie. Si oui, il souhaite qu'elle lui en communique les résultats. Si non, il insiste particulièrement sur le fait qu'il ne serait pas opportun de prendre de telles mesures, qui pénaliseraient les patients, sans avoir préalablement défini si des abus existent réellement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois à la réforme des modalités d'organisation et de financement de la dialyse, dans la perspective d'amélioration globale de la prise en charge. Ce travail associe les partenaires concernées et, au premier chef, les représentants de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux. Le travail engagé par le ministère devrait permettre de mieux connaître les besoins des patients de dialyse. Cette démarche fera l'objet d'une expérimentation dans quelques régions et s'accompagnera de la mise en oeuvre de dispositifs permettant de s'assurer de la qualité de prise en charge des personnes dialysées. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude, conformément aux orientations de la politique de santé figurant dans le rapport annexé à la loi du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33321

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4498

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5912